



## **Fiche technique N° 3**

# **LA DÉMISSION**



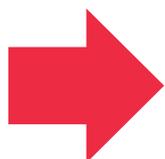
**juin 2024**

## La démission

La démission est une rupture du contrat de travail qui permet à l'assistante maternelle de quitter son emploi. Elle doit manifester clairement et de façon non équivoque la volonté de rompre son contrat de travail.

Elle n'a pas l'obligation de préciser le motif pour lequel elle démissionne.

En cas d'ambiguïté sur la volonté claire et non équivoque, le conseil de prud'hommes peut requalifier la démission en licenciement injustifié (ou sans cause réelle et sérieuse).



**comment l'assistante maternelle informe son employeur de sa démission ?**

L'assistante maternelle doit informer l'employeur de sa démission par lettre recommandée avec AR: Accusé de réception ou par lettre remise en main propre contre décharge.



**L'assistante maternelle doit elle respecter un préavis en cas de démission ?**

En règle générale, l'assistante maternelle doit effectuer un préavis. Elle peut en être dispensée par son employeur à sa demande. L'employeur peut aussi dispenser la salariée d'effectuer son préavis.

- **Par l'employeur**

L'assistante maternelle est rémunérée comme si elle avait travaillé pendant cette période.

La période du préavis non travaillée est prise en compte pour la détermination du droit à congés payés et pour le calcul de l'ancienneté.

- Demandé par la salariée
- Les règles sont différentes selon que l'employeur accepte ou refuse la demande de dispense de préavis de l'assistante maternelle.

#### Accord de l'employeur

- Le contrat de travail prend fin au dernier jour travaillé. La salariée n'est pas payée pour la partie du préavis non réalisé.

#### Refus de l'employeur

Si l'employeur refuse, la salariée doit effectuer le préavis.

Si la salariée n'effectue pas le préavis, l'employeur peut demander à la salariée de lui verser une indemnité égale au montant de la rémunération nette correspondant à la durée du préavis non réalisé. Il doit alors saisir le conseil de prud'hommes. Il peut également demander des *dommages-intérêts* Somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi.

#### Quelle est la durée du préavis ?

La durée minimum du préavis dépend de l'ancienneté de l'assistante maternelle avec son employeur.

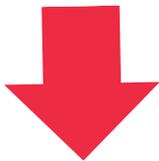
Pour déterminer la durée du préavis, l'ancienneté est calculée au jour de la date d'envoi de la lettre recommandée avec AR: ou de remise en main propre contre *décharge*.

*Une lettre remise en main propre contre récépissé a la même valeur que le recommandé avec accusé de réception..*

Ancienneté de l'assistante maternelle	Durée minimum du préavis
pendant la période d'essai  en dehors de la période d'essai si moins de 3 mois d'accueil	Pas de préavis  8 jours de préavis
Supérieure à 3 mois et inférieure à 1 an	15 jours calendaires
Supérieure à 1 an	1 mois calendaire

Le point de départ du préavis est la date de notification à l'employeur de la démission. Il dépend du moyen utilisé pour démissionner

Si elle est notifiée par lettre recommandée avec AR: le préavis commence à courir à la date de 1<sup>re</sup> présentation de la lettre par les services de la poste.



### **Exemple :**

L'assistante maternelle envoie sa lettre de démission en recommandé avec AR: le 11 février 2023. La lettre recommandée avec AR est présentée par les services de la poste à l'employeur le 13 février.

Celui-ci la retire le 15 février à la poste. La convention collective prévoit un préavis d'1 mois.

Le point de départ de son préavis de démission se situe donc au 13 février. Le préavis s'effectuera du 13 février au 12 mars 2023 inclus.

### **Notification par remise en mains propres contre décharge**

Lorsque la démission s'effectue par une remise en mains propres contre *décharge* c'est le jour de la remise en mains propres qui fixe le point de départ du préavis.

### **Exemple :**

L'assistante maternelle démissionne le 5 février 2022 en remettant une lettre contre décharge à son employeur. La convention collective prévoit un préavis d'1 mois.

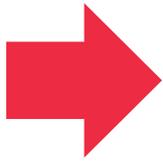
Son préavis court donc du 5 février au 4 mars 2022 inclus.

### **Le préavis de démission de l'assistante maternelle peut-il être suspendu ?**

Le préavis est suspendu et reporté dans les situations suivantes :

- Arrêt de travail consécutif à un accident du travail ou à une maladie professionnelle
- Suspension du contrat de travail consécutive à un congé de maternité ou d'adoption
- Prise de congés payés, sauf si les parties conviennent du contraire par un accord écrit

Ces périodes de suspension reportent le terme du préavis.

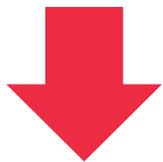


L'employeur ne peut pas imposer au salarié démissionnaire de prendre ses congés payés durant son préavis.  
Il est toutefois possible d'en prendre s'ils ont été normalement prévus avant la notification de démission.

Quelles sommes sont dues à l'assistante maternelle en cas de démission ?  
À la fin de son préavis de démission, l'assistante maternelle **ne perçoit pas d'indemnité de rupture**.

L'employeur doit lui verser au terme de son préavis les sommes suivantes :

- Reliquat du salaire jusqu'au dernier jour travaillé
- indemnité compensatrice de congés payés



**L'assistante maternelle perçoit elle des allocations chômage en cas de démission ?**

La démission ne donne pas droit à une indemnisation au titre de l'assurance chômage.

Cependant, dans certains cas, la démission peut être considérée comme légitime par France Travail (anciennement Pôle emploi).

Lors de la démission légitime, l'assistante maternelle peut prétendre à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) dans les conditions habituelles.

**Quels documents doivent être remis à l'assistante maternelle en cas de démission ?**

Le particulier employeur doit remettre les documents suivants :

- Certificat de travail
- Reçu pour solde de tout compte qui détaille les sommes versées lors de la rupture du contrat de travail
- Attestation France travail (anciennement pole emploi)

**Non équivoque :**

Qui manque de clarté ou qui est susceptible de s'interpréter de façons diverses, de créer la confusion

**Contre décharge** Attestation de remise d'un document à son destinataire qui le signe et le date le jour de sa remise. Une lettre remise en main propre contre récépissé a la même valeur que le recommandé avec accusé de réception.

**Un préavis.** Délai que doit respecter le salarié en continuant de travailler pour son employeur après l'avoir informé de sa volonté de démissionner

**Domages-intérêts** Somme d'argent destinée à réparer le préjudice subi.

**Notification** Formalité par laquelle un acte de procédure ou une décision est porté à la connaissance d'une personne

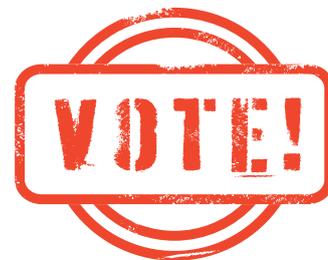
**Certificat de travail** Le certificat de travail est un document remis par l'employeur au salarié à la date de fin du contrat de travail.

**Reçu pour solde de tout compte** Le reçu pour solde de tout compte fait l'inventaire de l'ensemble des sommes qui vous sont versées.

**Attestation France travail** document qui permet au salarié de faire valoir ses droits à l'allocation chômage, sous conditions.

# Notes

**Du 25 novembre au 9 décembre 2024,  
environ 5 millions de salariés des TPE  
(très petites entreprises de moins de 11  
salariés) et des particuliers employeurs  
seront appelés à voter pour  
l'organisation syndicale qui les  
représentera durant les 4 prochaines  
années.**



Source CCN de la branche du secteur  
des particuliers employeurs et de  
l'emploi à domicile et service public  
image : canva